

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE SERRES-MORLAAS

DU 18.07.2024

L'an **deux mille vingt-quatre, le 18 juillet**, à 17 heures 15, sur convocation transmise le 12 juillet 2024, s'est réuni le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

Présents :

M BREGEGERE Pierre, M HAURET Jean-Marc, Mme LHASSANI Leila, M VIGNEAU Jean-Louis

Absents excusés : M BURON Thomas, Mme FILLON Charlotte, Mme LARBIOUZE Clarisse

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de présents : 4

Nombre de votants : 4

M HAURET Jean-Marc a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet de moins de 10%

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024.

Délibération n°1 : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet de moins de 10%

Le Président expose au Conseil d'Administration la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet (24h50 hebdomadaires annualisées). En effet, les missions correspondant à cet emploi, directeur du Centre de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE) ne nécessitent que 24h00 hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de porter, à compter du 26 août 2024, de 24h50 hebdomadaires annualisées à 24h00 hebdomadaires annualisées le temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation.

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

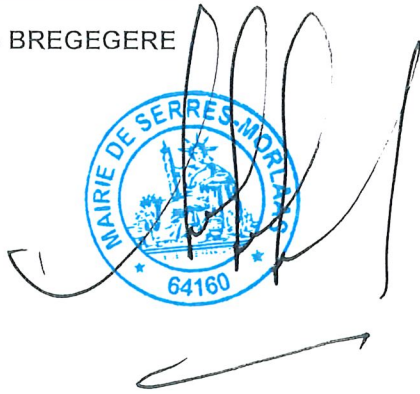
Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

La délibération prise au cours de la séance est numérotée 2024/134.

Signature du Président :

Pierre BREGEGERE



Signature du secrétaire de séance :

Jean-Marc HAURET

